Cinquante troisième année. - N° 82 A Vendredi 26 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 239

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

794 396 572 RCS Aix-en-Provence.
PLA DE L'ARQUE 1.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 25000 EUR.
Adresse : route de la Côte d'Azur, Arteparc de Meyreuil Bâtiment à - C/o Tenergie, 13590 Meyreuil.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis de projet de fusion Par acte sous seing privé en date du 18 avril 2019 (ci-après le " Traité de Fusion "), Tenaoc-Battle, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé c/o Tenergie, route de la Côte d'Azur - Arteparc de Meyreuil - bât. A, 13590 Meyreuil et dont le numéro unique d'identification est 794 403 444 R. C. S Aix-en-Provence (ci-après " Tenaoc-Battle ") et Pla de l'Arque 1, société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros, dont le siège social est situé c/o Tenergie, route de la Côte d'Azur - Arteparc de Meyreuil - bât. A, 13590 Meyreuil et dont le numéro unique d'identification est 794 396 572 R.C.S. Aix-en-Provence (ci-après " Pla de l'Arque 1 ") ont conclu un traité de fusion organisant la fusion par voie d'absorption de la société Pla de l'Arque 1 par la société Tenaoc-Battle. Aux termes de ce traité, la société Pla de l'Arque 1 fait apport à la société Tenaoc-Battle de tous ses éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exceptions ni réserve, sur la base des comptes sociaux de la société Pla de l'Arque 1 arrêtés au 31 décembre 2018. Le total des éléments d'actif de la société Pla de l'Arque 1 apportés est évalué à 8.332.810 euros et le total des éléments de passif pris en charge à 8.288.286 euros. En conséquence, l'actif net apporté s'élève à 44.524 euros. La société Tenaoc-Battle détenant la totalité des actions composant le capital social de la société Pla de l'Arque 1, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société Tenaoc-Battle. Les apports effectués par la société Pla de l'Arque 1 n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société Tenaoc-Battle, aucun rapport d'échange n'est établi. La société Tenaoc-Battle sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs apportés par la société Pla de l'Arque 1 à la date d'expiration du délai de trente (30) jours devant s'écouler à compter de la publicité du présent avis conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce. Il est précisé que la fusion aura, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-4 du Code de commerce, un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2019. Les créanciers des sociétés Pla de l'Arque 1 et Tenaoc-Battle dont les créances sont antérieures à la date de publicité du présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans les conditions

légales et règlementaires. Le traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence le 19 avril 2019 au nom de la société Tenaoc-Battle, absorbante et au nom de la société Pla de l'Arque 1, absorbée. Pour avis..

